

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2014

SIMPLIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DE
L'EMPLOI - (N° 2165)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 3 .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour les salariés mensualisés, cet alinéa propose d'instituer une semaine de 39 heures payées 35 heures .

Est il raisonnable de proposer le slogan suivant :« Travailler plus pour ne pas gagner plus ? »